

# Tous autour d'une table pour parler des dégâts du gibier

**GRAND GIBIER** Un comité de lutte contre les dégâts de gibier est installé demain. Réactions des intéressés

## 1 Le point sur les dégâts de grand gibier

« Une harde de sangliers qui investit un champ de maïs et c'est toute une récolte qui est terre », peste Thierry Chalmin, président de la commission faune sauvage à la FNSEA. « Des cerfs qui mangent les écorces de pins ou se frottent contre les troncs blessent l'arbre de façon parfois irréversible, surtout lors de la période vulnérable de reboisement post-tempêtes », soupire Éric Dumontet, secrétaire général du syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest. Et c'est la loi. Depuis 1968, l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier aux cultures et récoltes agricoles est à la charge des fédérations départementales des chasseurs. La facture s'élève déjà à 30 millions d'euros d'indemnisation par an dans l'Hexagone. Le niveau de dégâts causés par le grand gibier est devenu localement insupportable pour l'agriculture et la sécurité routière. D'où la volonté gouvernementale de moderniser les outils de gestion de ces dégâts.

## 2 « Rendre les dégâts à l'agriculture supportables »

Thierry Chalmin parle « d'initiative bienvenue. Quel que soit l'intitulé de cette instance, cela permet aux agriculteurs et aux chasseurs de se retrouver autour d'une table pour rediscuter sereinement et efficacement de régulation du grand gibier. Nous savons bien que le dégât zéro n'existe pas, mais il faut réduire les dégâts à un niveau supportable. Or les visions divergent. Les chasseurs ont besoin d'une certaine abondance des populations pour pouvoir pratiquer leur loisir. Et le monde agricole met déjà à leur disposition gratuite ses terrains, facteur principal de production, qui deviennent leur terrain de jeu. Il est normal que les chasseurs supportent la facture. Sur la récolte précédente, les sangliers sont responsables en France de la destruction de plus de 21 000 ha. Il est temps qu'une autorité ministérielle siffle la fin de la récré ! »

## 3 Un effet d'annonce pour les chasseurs girondins

Pour Henri Sabarot, président de la fédération des chasseurs de la Gironde qui règle une facture annuelle d'indemnisation des dégâts de 200 000 euros, « ce comité est plus un effet d'annonce et une justification du permis national à 200 euros qu'autre chose ». S'il reconnaît qu'à « certains endroits, il y a trop de population de grand gibier et qu'il faut la réduire », il rappelle qu'en Gironde notamment, il y a déjà « une pleine collaboration entre agriculteurs, forestiers, administrations et chasseurs. On n'a pas attendu ce comité pour travailler main dans la main. Le dialogue est toujours un gage de qualité. »

« On parle montant des dégâts



Lors de la précédente récolte, les sangliers ont détruit plus de 21 000 ha de champs et prairies en France. ILLUSTR. THIERRY SUIRE/« SO »

alors qu'on devrait parler surface. En Gironde, la surface des dégâts n'est que de 1% de la surface agricole du département. Lors de l'assemblée générale de la Fédération nationale des chasseurs, le président de la FNC avait pourtant promis que la facture des dégâts ne serait pas renvoyée qu'au seul portefeuille des chasseurs, d'autant que les chasseurs ne pratiquent que sur 65% du territoire ».

## 4 Il existe déjà un comité paritaire chasse-forêt

Contrairement à ce que semble indiquer le communiqué commun des deux ministères, les dégâts de gibier commis en forêt ne font pas l'objet d'une indemnisation, mais de discussions. Depuis presque deux ans, il existe, en Nouvelle-Aquitaine, un co-

mité paritaire chasse-forêt, qui a pour but de rétablir un équilibre sylvo-cynégétique dans la région. Pour ce faire, ses membres cherchent à identifier les zones rouges et à établir un panel de mesures allant de l'augmentation du nombre de prélèvements à la diversification des modes de chasse (approche, affût) en passant par la sensibilisation. Ici, la bête noire n'est pas le sanglier comme on pourrait le penser, mais le cerf par ses écorçages et frottis. « Qu'on s'intéresse au problème au niveau national, c'est une bonne chose, estime Éric Dumontet. Mais c'est bien au plan local, sur le terrain, qu'on trouvera les solutions. » Ajouter des strates « alors qu'on n'a pas les résultats des précédents comités » ne lui semble pas pertinent.

**Florence Moreau**

## DES PREMIÈRES MESURES DÉJÀ PRÉVUES

Le nouveau comité de lutte contre les dégâts de gibier doit être installé demain, selon l'annonce gouvernementale. Il rassemblera agriculteurs, forestiers, chasseurs et les offices nationaux et administrations concernés. « Il sera chargé de définir les modalités opérationnelles et de faire des propositions complémentaires » pour réduire les dégâts de gibier sur l'ensemble du territoire, selon les termes d'un communiqué commun du ministère de l'Agriculture et de celui de la Transition écologique et solidaire.

Parmi les mesures d'ores et déjà prévues figurent « la responsabilisation complète des fédérations départementales de chasseurs via

un élargissement de leur compétence dans la gestion des plans de chasse avec, en cas de défaillance, la possibilité pour le préfet de déclencher des battues administratives à la charge des fédérations.

Une réflexion globale est en effet engagée sur le financement de l'indemnisation des dégâts.

Les deux ministères comptent par ailleurs sur le nouveau tarif de validation nationale du permis de chasser à 200 euros pour contribuer à la réduction des dégâts de gibier. Ce nouveau tarif a été pensé pour favoriser la mobilité des chasseurs entre départements et ainsi favoriser leur mobilité et leurs capacités à réguler le grand gibier.